



**HONORAIRES DE L'AGENCE** (à compter du 01/02/2022)

Vente de tous biens Immobiliers anciens et terrains constructibles :

Honoraires à la charge des vendeurs.

Prix de vente :

Honoraires TTC :

Jusqu'à 20 000 €	15 %
De 20 000 € à 40 000 €	12 %
De 40 000 € à 60 000 €	10 %
De 60 000 € à 100 000 €	8 %
De 100 000 € à 200 000 €	7 %
De 200 000 € à 300 000 €	6 %
Au-delà de 300 000 €	5 %

- Vente de tous fonds de commerce :

8 % TTC avec un minimum de 6 000 € TTC.

- Vente de terrains non constructibles, de loisirs, vergers, forêts ou autres :

25 % TTC avec un minimum de 3000 € TTC.

- Vente de tous biens Immobiliers neufs :

6 % TTC à la charge du vendeur inclus dans le prix.

- Location :

12 % TTC du loyer annuel hors charges avec un maximum de 11 € / m<sup>2</sup>, à partager par moitié entre les parties.